



Légende

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

AS1 Périètre de Protection Rapproché

Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.1321-2 et R.1231-13 du code de la santé publique

(Captage d'eau potable public)

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

14 Périètres de servitudes autour d'une ligne électrique

Servitude relative à l'utilisation de certaines ressources et équipements - servitude concernant l'énergie électrique instituée par la loi du 15 juin 1906, la loi du 13 juillet 1925 et la loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée.

(Ligne électrique aérienne à 63 KV CERET-TROUILLAS - CERET M.BRU)

Servitudes relatives aux communications

PT2 servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

Servitude relative à l'utilisation de certaines ressources et équipements - servitude concernant les télécommunications instituées par les articles L.54 à L.56 du code des postes et télécommunications (obstacles)

(Station Vives / Serra-De-Les-Erres _ ANFR n°066710001)

Parcelle
Bâti

